

**COMMUNE D'OLLIOULES**  
**DEPARTEMENT DU VAR**  
**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017 à 18 heures  
Espace Pierre PUGET – Salle « Jean Moulin »  
2, Place Marius Trotobas

**ORDRE DU JOUR**

Numéro	Libellé	Rapporteur
<b>Adoption du compte rendu du conseil municipal du 27 Février 2017</b>		
<b>Marchés Publics</b>		
17/04/1.1	Avenant n° 7 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du groupe scolaire et d'un stade sur le site de la Castellane à Ollioules	M. le Maire
<b>Urbanisme</b>		
D.I.A		
17/04/2.1	Elargissement du chemin du Seigneur acquisition de la parcelle cadastrée DA 26	G. AUDIGIER
<b>Finances</b>		
17/04/3.1	a) Attributions de subventions aux associations b) Attributions de subventions socio-éducatives et scolaires	M. le Maire
17/04/3.2	Impôts locaux 2017 : vote des taux des 3 taxes directes locales	C. DEL NERO
17/04/3.3	Budget principal : reprise anticipée des résultats de 2016 dans le cadre du budget primitif 2017	C. DEL NERO
17/04/3.4	Budget annexe de l'eau : reprise anticipée des résultats de 2016 dans le cadre du budget primitif 2017	C. DEL NERO
17/04/3.5	Budget annexe des cimetières : reprise anticipée des résultats de 2016 dans le cadre du budget primitif 2017	C. DEL NERO
17/04/3.6	Budget principal : vote du budget primitif 2017	C. DEL NERO
17/04/3.7	Service des eaux : vote du budget primitif 2017	C. DEL NERO
17/04/3.8	Service des cimetières : vote du budget primitif 2017	C. DEL NERO
<b>Administration Générale</b>		
Décisions L 2122-22		
17/04/4.1	Demande de subvention au Conseil Départemental du Var au titre du programme d'investissement 2017 : Aménagement d'un chemin piétonnier sur la rive droite de la Reppe	M le Maire
17/04/4.2	Demande de subvention complémentaire au Conseil Départemental du Var pour la construction d'un groupe scolaire sur le site de la Castellane	M le Maire
17/04/4.3	Demande de subvention au Conseil Régional PACA au titre du FRAT 2017 pour l'aménagement d'un terrain synthétique et rénovation de l'éclairage au Complexe Sportif Aldo Piemontesi	M le Maire
17/04/4.4	Demande de subvention à la Communauté d'agglomération « Toulon Provence Méditerranée » au titre du fonds de concours 2017 : Aménagement du local Bremond	M le Maire
17/04/4.5	Fonds de Soutien à l'Investissement public Local 2017 : a. Aménagement d'un terrain synthétique et rénovation de l'éclairage au Complexe Sportif Aldo Piemontesi b. Couverture du court de tennis n° 4 au Tennis Municipal Ollioulais	M le Maire
17/04/4.6	Demandes de subventions dans le cadre du dispositif FEADER pour les travaux relatifs à l'entretien de la piste V41 « la Grotte » et le déplacement de la citerne située sur le chemin de la Clairière	M le Maire

17/04/4.7	Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour l'aménagement d'un terrain synthétique et la rénovation de l'éclairage au Complexe Sportif Aldo Piemontesi	M le Maire
17/04/4.8	Demande de subvention au Conseil Régional PACA pour la restauration d'un pigeonnier dans la cadre de l'aménagement du chemin piétonnier sur la rive droite de la Reppe	M le Maire
17/04/4.9	Demande de subvention pour le Corso Fleuri 2017 a. Conseil Départemental du Var b. Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur »	M le Maire
17/04/4.10	Demande de subvention pour la Fête de l'Olivier 2017 a. Conseil Départemental du Var b. Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur »	M le Maire
17/04/4.11	Motion de soutien à la candidature de la Ville de PARIS à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été 2024	M. le Maire
<b>Intercommunalité</b>		
17/04/5.1	Convention financière pour les redevances ARCEP et ANFR dans le cadre du réseau TETRA	M. le Maire
17/04/5.2	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de cession des actions de la SPL TPM Aménagement détenues par la commune d'Ollioules à la communauté d'agglomération TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	M. le Maire

A Ollioules le 10 avril 2017

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/1.1**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIEL, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE</u></b> : NON	<b><u>POUR</u></b> : 30	<b><u>CONTRE(S)</u></b> :	
<b><u>ABSTENTION(S)</u></b> : 2	<b><u>BLANC(S)</u></b> :		

**OBJET : Avenant n° 7 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'un groupe scolaire et d'un stade sur le site de la Castellane à Ollioules**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune d'Ollioules a délégué à la société Var Aménagement Développement (VAD) le soin de faire réaliser en son nom et pour son compte, un groupe scolaire et un stade sur le site de la Castellane, dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Cette opération a été scindée en 4 étapes, chacune représentant une tranche de travaux :

- Tranche ferme : viabilisation – Terrassements, aménagements
- Tranche conditionnelle 1 : Groupe scolaire
- Tranche conditionnelle 2 : Stade

Par délibération du 1<sup>er</sup> Février 2016, l'assemblée délibérante a approuvé l'avenant n° 5 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société Var Aménagement Développement pour entériner les modifications de la Tranche Conditionnelle 1 (groupe scolaire) portant :

- le montant de la tranche conditionnelle 1 à 3.322.347,00 € TTC ; soit une augmentation de 150.555,00 € TTC (+ 4,75 %) par rapport au montant initial de la tranche conditionnelle 1 (3.171.792,00 € TTC).
- les honoraires de VAD, pour la tranche conditionnelle 1, à 99.536,00 € TTC ; soit une augmentation de 4.382,00 € TTC (+ 4,6 %) par rapport au montant initial de la tranche conditionnelle 1 (95.154,00 € TTC).

Cependant, l'avancement des opérations de la tranche conditionnelle 1 a mis en évidence que des modifications sont à apporter à l'enveloppe financière :

- l'adaptation aux coûts de réalisation suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise MASTER (titulaire de 3 lots), de la défaillance de l'entreprise MAPB et des travaux complémentaires demandés portant le montant de la tranche conditionnelle 1 à 3.445.879,00 € TTC ; soit une augmentation de + 123.532,00 € TTC (+ 3,58 %) par rapport à l'avenant n°5 et + 274.087,00 € TTC (+ 8,64 %) par rapport au montant initial de la tranche conditionnelle 1 (3.171.792,00 € TTC).
- l'augmentation des honoraires de VAD portant le montant des honoraires, pour la tranche conditionnelle 1 à 103.265,00 € TTC ; soit une augmentation de + 3.729 € TTC (+ 3,75 %) par rapport à l'avenant n°5 et + 8.111,00 € TTC (+ 8,52%) par rapport au montant initial de la tranche conditionnelle 1 (95.154,00 € TTC).

Pour mémoire :

- les avenants n°1, 3, 4 et 6 concernaient la Tranche Ferme donc sans incidence sur la Tranche Conditionnelle 1.
- L'avenant n°2 concernait la Tranche Conditionnelle 2, il était donc sans incidence sur la Tranche Conditionnelle 1.

L'ASSEMBLEE,  
OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1 – APPROUVE l'avenant n° 7 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société Var Aménagement Développement qui entérinera les modifications de la tranche conditionnelle 1 portant sur :

- l'enveloppe financière des travaux
- la rémunération du mandataire.

2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

3 – DIT que les dépenses seront inscrites au budget communal.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES**

**PROJET**

**MAITRE DE L'OUVRAGE :**

**COMMUNE D'OLLIOULES  
ESPACE PIERRE PUGET  
PLACE MARIUS TROTOBAS  
83190 OLLIOULES**

**OBJET DU MARCHÉ : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA  
REALISATION D'UN GROUPE SCOLAIRE, D'UN STADE ET D'UNE SALLE  
POLYVALENTE SUR LE SITE DE LA CASTELLANE A OLLIOULES.**

**AVENANT N° 7**  
au marché n°2010-AOO.01 signé le 29 mars 2010 par la Commune d'Ollioules et notifié à  
l'entreprise le 15 avril 2010.

**Ordonnateur : Monsieur le Maire d'OLLIOULES.**

COMMUNE D'OLLIOULES  
Mairie  
Place Marius Trotobas  
83190 OLLIOULES  
Téléphone : 04 94 41 11 11  
Fax : 04 94 41 11 12  
E-mail : mairie@ollioules.fr  
www.ollioules.fr

Entre les soussignés,

**Monsieur Robert BENEVENTI**, Maire d'Ollioules agissant en cette qualité,

**d'une part,**

et,

**Monsieur Jérôme CHABERT**, Directeur Général, agissant au nom de la société Var Aménagement Développement, sise l'Albatros – avenue d'Entrecasteaux – BP 1406 – 83056 TOULON cedex,

**d'autre part,**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### **ARTICLE I – OBJET DE L'AVENANT**

L'objet du présent avenant est de modifier le bilan financier prévisionnel de la Tranche Conditionnelle 1 (TC1) du groupe scolaire suivant le tableau joint en annexe au présent avenant, afin de l'adapter au coût de réalisation des travaux.

#### **ARTICLE II – CONDITIONS DE REGLEMENT**

Les conditions de règlement sont inchangées.

#### **ARTICLE III – MONTANT DE L'AVENANT**

La passation de l'avenant présente les incidences financières suivantes au regard du marché initial (suivant détail bilan annexé) :

- **Tranche Conditionnelle 1 :**

Montant initial TC1 :	3 171 792 € TTC
Montant TC1 avenant n° 5 :	3 322 347 € TTC
Montant TC1 avenant n° 7 :	3 445 879 € TTC (présent avenant)

Détail suivant tableau financier joint en annexe.

Soit une augmentation de 123 532,00 € TTC par rapport au montant de la TC1 de l'avenant n°5 (qui représente une augmentation totale de +8,64% par rapport au montant initial de la TC1).

- **Honoraires VAD Tranche Conditionnelle 1 :**

Montant initial des honoraires VAD TC1 :	95 154 € TTC
Montant honoraires VAD, TC1 après avenant n°5 :	99 536 € TTC
Montant honoraires VAD, TC1 après avenant n°7 :	103 265 € TTC

soit + 3 729,00 € TTC par rapport à l'avenant n° 5 et + 8 111,00 € TTC par rapport au marché initial (+8,52%).

Pm : Les avenants n° 1, n°3, n°4 et n°6 concernaient la Tranche Ferme donc sans incidence sur la Tranche Conditionnelle 1. L'avenant n° 2 concernait la Tranche Conditionnelle 2, il était donc sans incidence sur la Tranche Conditionnelle 1.

#### **ARTICLE V – CLAUSES ET CONDITIONS DIVERSES**

Les clauses et conditions diverses du marché initial restent valables tant qu'il n'est pas dérogé par le présent avenant n° 7.

A Ollioules, le .....

en ..... exemplaires originaux.

Le Mandataire,  
Le Directeur Général de V.A.D.

Le Maire d'Ollioules,

**PROJET**

**PROJET**

Jérôme CHABERT.

Monsieur Robert BENEVENTI.

Annexes : - Proposition de bilan prévisionnel TC1

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/2.1**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>		<b><u>BLANC(S) :</u></b>

**OBJET : Elargissement du chemin du Seigneur, acquisition de la parcelle cadastrée DA n°26**

Madame Ginette AUDIGIER rappelle à l'assemblée que le chemin du Seigneur est touché par l'emplacement réservé n°27 au plan local d'urbanisme, pour l'élargissement à 6.5m dudit chemin et par l'emplacement réservé n°36 pour le bouclage du chemin du Seigneur avec le chemin Nivière et le chemin des ligurees et son élargissement à 4m.

Un permis de construire a été obtenu par Monsieur ALLIONE, dans lequel il prévoit de céder à la commune l'emprise de l'emplacement réservé soit la parcelle cadastrée DA n°26 d'une superficie de 473 m<sup>2</sup>.

En effet, ce chemin de plus en plus fréquenté n'est pas suffisamment large à cet endroit pour permettre la circulation des riverains et des véhicules de secours, en toute sécurité.

Madame Ginette AUDIGIER propose donc l'acquisition de la parcelle DA n°26 d'une superficie de 473m<sup>2</sup> constituant l'élargissement du chemin du Seigneur.

Cette acquisition se fera au prix de 4730 € (soit 10€/m<sup>2</sup>). Il est entendu que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune, excepté le déplacement de la borne du canal de Provence qui sera à la charge du vendeur.

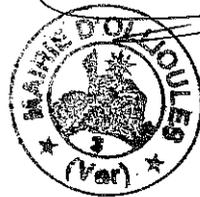
L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. DECIDE de d'acquérir la parcelle DA n°26.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette délibération.
3. DIT que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés sur le budget 2017.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**





**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/3.1.a**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE : OUI</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Attributions de subventions aux associations**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur diverses attributions de subventions aux associations.

• **Subventions socio-éducatives exceptionnelles – 20/6574**

- Externat St Joseph 150 €  
5 élèves au Futuroscope
  
- Externat St Joseph 150 €  
5 élèves à Londres
  
- Coopérative scolaire Leï Marrounié 150 €  
Apéritif de réception des Italiens
  
- Etudiant en MASTER à Londres 300 €  
Mlle LHOMOND A.

• **Subventions exceptionnelles et diverses – 025/6574**

- Association VEGA 3 000 €  
Raconte-moi les étoiles

• **Subventions aux C.I.L – 8223/6574**

- C.I.L Saint Roch

Achat d'un broyeur à végétaux (M. DEMAISON)

50 €

L'ASSEMBLEE,

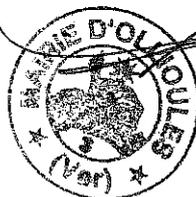
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,

APRES DELIBERE,

APPROUVE les attributions de subventions énoncées ci-dessus.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/3.1.b**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b>		
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Attributions de subventions socio-éducatives et scolaires**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur diverses attributions de subventions socio-éducatives et scolaires.

• **Subventions socio-éducatives – 20/6574**

- |                              |       |
|------------------------------|-------|
| - A.P.E.L Externat St Joseph | 550 € |
| - A.P.E.L Sainte Geneviève   | 550 € |
| - P.E.E.P                    | 600 € |
| - P.E.P                      | 200 € |

• **Coopérative scolaire école maternelle « Les Oliviers » – 211/6574**

- |                       |       |
|-----------------------|-------|
| - Subvention annuelle | 800 € |
|-----------------------|-------|

• **Coopérative scolaire école primaire « Leï Marrounié » – 2122/6574**

- |                       |         |
|-----------------------|---------|
| - Subvention annuelle | 1 300 € |
|-----------------------|---------|

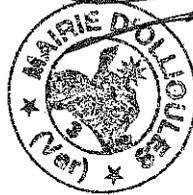
• **Coopérative scolaire école primaire « Le Château » – 2121/6574**

- |                       |         |
|-----------------------|---------|
| - Subvention annuelle | 1 300 € |
|-----------------------|---------|

• **Coopérative scolaire école « Simone VEIL » – 2123/6574**  
- Subvention exceptionnelle 700 €

• **Subvention Collège « Les Eucalyptus » – 22/6574**  
- Foyer socio-éducatif 3 500 €

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/3.2**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène RÉZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOSTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI <b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b> <b><u>BLANC(S) :</u></b>
--	----------------------	---

**OBJET : Impôts locaux 2017 : vote du taux des 3 taxes directes locales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient que le conseil municipal se prononce sur les taux des 3 taxes directes locales applicables à l'exercice 2017.

Les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) nous ont transmis l'état de notification des bases fiscales pour l'année 2017 qui, à taux constant, propose un produit de 6 865 446 €.

Madame DEL NERO propose, en parfaite adéquation avec les postulats posés lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires du 27 mars 2017, de stabiliser les taux de fiscalité.

Le tableau ci-après proposé récapitule les taux de fiscalité depuis 2015

	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	9,86	9,86	9,86
Taxe sur le foncier bâti	19,46	19,46	19,46
Taxe sur le foncier non bâti	44,00	44,00	44,00

Le produit de ces taux appliqués aux bases notifiées est donc bien arrêté à 6 865 446 €.

Le produit de ces taux appliqués aux bases notifiées est donc bien arrêté à 6 865 446 €.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état de notification des taux de fiscalité locale reçu de la DDFIP,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires du 27 mars 2017,

Considérant le produit nécessaire au budget primitif 2017,

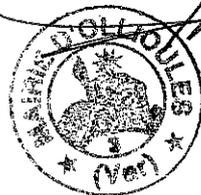
Considérant l'avis de la commission des finances réunie le 3 avril 2017,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE le maintien des taux de fiscalité directe locale pour 2017 aux taux suivants :

- TH	9,86 %
- TFB	19,46 %
- TFNB	44,00 %
2. DIT que le produit résultant des taux et bases notifiées s'élève à 6 865 446 €.
3. DIT que la recette est inscrite au BP 2017 compte 01/7311.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**





COMMUNE : **090 OLLIOULES**  
 ARRONDISSEMENT : **83 TOULON**  
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE D'OLLIOULES**

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

**I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS**

Bases d'imposition effectives 2016 <sup>1</sup>	Taux d'imposition communaux de 2016 <sup>2</sup>	Taux d'imposition plafonnés 2017 <sup>3</sup>	Bases d'imposition provisionnelles 2017 <sup>4</sup>	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) <sup>5</sup>
24 200 571	9,86	>>>	24 522 000	2 417 869
21 037 916	19,46	>>>	22 559 000	4 389 981
134 686	44,00	>>>	130 900	57 596
CFE.....		>>>		0

Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants <sup>4</sup> >>> Total : **6 865 446**

Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : <sup>4b</sup> **2296975**

**II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

701190 - **205 744** - Total allocations compensatoires  
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget

**1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017 <sup>5</sup>**

Produit de la CVAE <sup>6</sup> - TASCOM <sup>10</sup> = **6 865 446**  
 Versement GIR <sup>11</sup> - Prélèvement GIR <sup>12</sup> = **6 865 446**  
 DCRTP <sup>13</sup> +  
 Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) <sup>14</sup> = **6 865 446**  
 Produit attendu de la majoration <sup>15</sup> TH des résidences secondaires

**2. CALCUL DES TAUX 2017 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE**

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2), une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

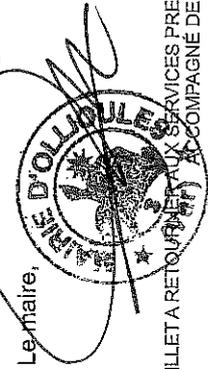
Taux de référence de 2016 (col.2 ou 3) <sup>6</sup>	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE <sup>7</sup>	Taux de référence 2017 (col.6 x col.8) <sup>9</sup>	3. TAUX VOTES <sup>10</sup>	Bases d'imposition provisionnelles 2017 <sup>11</sup>	Produit correspondant (col.10 x col.11) <sup>12</sup>
9,86		9,86	9,86	24 522 000	2 417 869
19,46		19,46	19,46	22 559 000	4 389 981
44,00		44,00	44,00	130 900	57 596
>>>					

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2017 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) : **NON**

A TOULON le 23 MARS 2017

Le Directeur Dep. des Finances Publiques le Le maire,

GUY ROBERT le 20.03.17



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/3.3**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE</u> : NON</b>	<b><u>POUR</u> : 30</b>	<b><u>CONTRE(S)</u> :</b>
<b><u>ABSTENTION(S)</u> : 2</b>	<b><u>BLANC(S)</u> :</b>	

**OBJET : Budget principal : reprise anticipée des résultats de 2016 dans le cadre du budget primitif 2017**

Madame Christine DEL NERO, conseillère municipale informe l'assemblée que, comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires présenté le 27 mars 2017, la commune souhaite au budget primitif 2017 du budget principal, reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2016, c'est-à-dire avant même le vote du compte administratif.

Cette possibilité ouverte par l'instruction comptable M 14 est précisée à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération technique propre à chacun des budgets de la collectivité doit s'appuyer sur les documents justificatifs suivants :

- la fiche de calcul prévisionnel des résultats arrêtés par l'ordonnateur (le Maire) et visée par le comptable,
- l'état des restes à réaliser au 31.12.2016 établi par l'ordonnateur et visé par le comptable,
- la balance du compte de gestion prévisionnel ou un tableau des résultats de l'exécution du budget produit et visé par le comptable.

Il est précisé, à ce stade, que la délibération doit prévoir une reprise des résultats aux conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement s'il y en a un après prise en considération des restes à réaliser,
- le solde disponible en cas de besoin de financement peut être, dans ce cas, affecté en section de fonctionnement.

Madame DEL NERO explique que pour l'exercice 2017 la reprise des résultats s'effectue ainsi qu'il suit considérant que la section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016		3 965 496,87	
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		560 000,00	
	Résultat à affecter			4 525 496,87
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016		- 1 661 253,08	
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		2 550 677,88	
	Solde global d'exécution			889 424,80
RESTES A REALISER	Fonctionnement	-	-	
	Investissement	1 222 000,00	637 000,00	- 585 000,00
RESULTATS CUMULES 2016 APRES RAR				4 829 921,67
REPRISE ANTICIPEE 2017	Prévision d'affectation en réserves (1068)		4 000 496,87	
	Report en fonctionnement en recettes (002)		525 000,00	
	Excédent d'investissement repris		889 424,80	

L'ASSEMBLEE,

Vu l'instruction budgétaire M 14,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des restes à réaliser visé par le comptable public,

Vu le tableau prévisionnel des résultats de l'exécution du budget principal produit par le comptable public,

Considérant la volonté communale de procéder à une reprise anticipée des résultats 2016 dans le cadre de son budget primitif,

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 3 avril 2017,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. CONSTATE que les résultats mentionnés au tableau sus-visé sont conformes.
2. CONFIRME la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 au budget primitif 2017 du budget principal telle que mentionnée au tableau ci-dessus.
3. AFFECTE le résultat de fonctionnement prévisionnel 2016 ainsi qu'il suit :
  - Résultat de fonctionnement : 4 525 496,87 €
  - Affectation en réserves (1068) : 4 000 496,87 €
  - Reprise au 002 : 525 000 €

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



10200 - COM OLLIOULES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	2 550 677,88	0,00	-1 661 253,08	0,00	889 424,80
Fonctionnement	4 570 447,90	4 010 447,90	3 965 496,87	0,00	4 525 496,87
TOTAL I	7 121 125,78	4 010 447,90	2 304 243,79	0,00	5 414 921,67
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAVEAUX - OLLIOULES					
Investissement	216 386,31	0,00	91 831,06	0,00	308 217,37
Fonctionnement	89 011,47	70 000,00	197 744,42	0,00	216 755,89
Sous-Total	305 397,78	70 000,00	289 575,48	0,00	524 973,26
EAU - OLLIOULES					

Le Maire, M. Jean-Louis BOUTIER

Le Secrétaire Général, M. Jean-Louis BOUTIER

Le Contrôleur Général, M. Jean-Louis BOUTIER

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR  
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/3.4**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>		

**OBJET : Budget annexe de l'eau : reprise anticipée des résultats 2016 dans le cadre du budget primitif 2017**

Madame Christine DEL NERO, conseillère municipale informe l'assemblée que, comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires présenté le 27 mars 2017, la commune souhaite au budget primitif 2017 du budget annexe de l'eau, reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2016, c'est-à-dire sans attendre le vote du compte administratif.

Cette possibilité ouverte par les instructions comptables M 14 & M 49 est précisée à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération technique propre à chacun des budgets de la collectivité doit s'appuyer sur les documents justificatifs suivants :

- la fiche de calcul prévisionnel des résultats arrêtés par l'ordonnateur (le Maire), et visée par le comptable,
- l'état des restes à réaliser au 31.12.2016 établi par l'ordonnateur et visé par le comptable,
- la balance du compte de gestion prévisionnel ou un tableau des résultats de l'exécution du budget produit et visé par le comptable.

Il est précisé, à ce stade, que la délibération doit prévoir une reprise des résultats aux conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement s'il y en a un après prise en considération des restes à réaliser,
- le solde disponible en cas de besoin de financement peut être, dans ce cas, affecté en section de fonctionnement.

Madame DEL NERO explique que pour l'exercice 2017 la reprise des résultats s'effectue ainsi qu'il suit considérant que la section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats propres à l'exercice 2016		- 2 482,84	
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		51 158,15	
	Résultat à affecter			48 675,31
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016		103 334,36	
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		399 212,35	
	Solde global d'exécution			502 546,71
RESTES A REALISER	Fonctionnement	-	-	
	Investissement	28 176,00		28 176,00
RESULTATS CUMULES 2016 AVEC RAR				523 046,02
REPRISE ANTICIPEE 2017	Prévision d'affectation en réserves (1068)		-	
	Report en fonctionnement en recettes (002)		48 675,31	
	Résultats d'investissement repris		502 546,71	

L'ASSEMBLEE,

Vu l'instruction budgétaire M 49,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des restes à réaliser visé par le comptable public,

Vu le tableau prévisionnel des résultats de l'exécution du budget annexe de l'eau produit par le comptable public,

Considérant la volonté communale de procéder à une reprise anticipée des résultats 2016 dans le cadre de son budget primitif,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 3 avril 2017,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,



## 10202 - EAU - OLLIOULES

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU - OLLIOULES					
Investissement	399 212,35	0,00	103 334,36	0,00	502 546,71
Fonctionnement	131 158,15	80 000,00	-2 482,84	0,00	48 675,31
Sous-Total	530 370,50	80 000,00	100 851,52	0,00	551 222,02
TOTAL III	530 370,50	80 000,00	100 851,52	0,00	551 222,02
TOTAL I + II + III	530 370,50	80 000,00	100 851,52	0,00	551 222,02

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/3.5**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE</u></b> : OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Budget annexe des cimetières : reprise anticipée des résultats de 2016 dans le cadre du budget primitif 2017**

Madame Christine DEL NERO, conseillère municipale informe l'assemblée que comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires présenté le 27 mars 2017, la commune souhaite au budget primitif 2017 du budget annexe des cimetières, reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2016, c'est-à-dire sans attendre le vote du compte administratif.

Cette possibilité ouverte par les instructions comptables M 14 & M 49 est précisée à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération technique propre à chacun des budgets de la collectivité doit s'appuyer sur les documents justificatifs suivants :

- la fiche de calcul prévisionnel des résultats arrêtés par l'ordonnateur (le Maire) et visée par le comptable,
- l'état des restes à réaliser au 31.12.2016 établi par l'ordonnateur et visé par le comptable,
- la balance du compte de gestion prévisionnel ou un tableau des résultats de l'exécution du budget produit et visé par le comptable.

Il est précisé, à ce stade, que la délibération doit prévoir une reprise des résultats aux conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement s'il y en a un après prise en considération des restes à réaliser,
- le solde disponible en cas de besoin de financement peut être, dans ce cas, affecté en section de fonctionnement.

Madame DEL NERO explique que pour l'exercice 2017 la reprise des résultats s'effectue ainsi qu'il suit considérant que la section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats propres à l'exercice 2016		197 744,42	
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		19 011,47	
	Résultat à affecter			216 755,89
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016		91 831,06	
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		211 386,31	
	Solde global d'exécution			308 217,37
RESTES A REALISER	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	-	-	-
RESULTATS CUMULES 2016 AVEC RAR				524 973,26
REPRISE ANTICIPEE 2017	Prévision d'affectation en réserves (1068)		200 000,00	
	Report en fonctionnement en recettes (002)		16 755,89	
	Résultats d'investissement 2016 repris		308 217,37	

L'ASSEMBLEE,

Vu l'instruction budgétaire M 49,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des restes à réaliser visé par le comptable public,

Vu le tableau prévisionnel des résultats de l'exécution du budget annexe des cimetières produit par le comptable public,

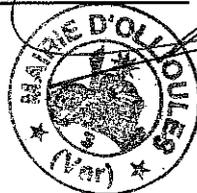
Considérant la volonté communale de procéder à une reprise anticipée des résultats 2016 dans le cadre de son budget primitif,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 3 avril 2017,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. CONSTATE que les résultats mentionnés au tableau sus-visé sont conformes.
2. CONFIRME la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 au budget primitif 2017 du budget annexe des cimetières telle que mentionnée au tableau ci-dessus.
3. AFFECTE le résultat de fonctionnement prévisionnel 2016 ainsi qu'il suit :
  - Résultat de fonctionnement : 216 755,89 €
  - Affectation en réserves (1068) : 200 000 €
  - Reprise au 002 : 16 755,89 €

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



## 22004 - CAVEAUX - OLLIOULES

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAVEAUX - OLLIOULES					
Investissement	216 386,31	0,00	91 831,06	0,00	308 217,37
Fonctionnement	89 011,47	70 000,00	197 744,42	0,00	216 755,89
Sous-Total	305 397,78	70 000,00	289 575,48	0,00	524 973,26
TOTAL III	305 397,78	70 000,00	289 575,48	0,00	524 973,26
TOTAL I + II + III	305 397,78	70 000,00	289 575,48	0,00	524 973,26

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/3.6**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE</u> : NON</b>	<b><u>POUR</u> : 30</b>	<b><u>CONTRE(S)</u> :</b>	
<b><u>ABSTENTION(S)</u> : 2</b>	<b><u>BLANC(S)</u> :</b>		

**OBJET : Budget principal : vote du budget primitif 2017**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet du budget primitif 2017 tel qu'il résulte des arbitrages réalisés et des informations obtenues en matière de fiscalité et de dotations notamment. Ce projet de budget a été présenté en commission des finances réunie ce 3 avril 2017.

Monsieur le Maire confirme que le budget proposé s'inscrit en totale comparabilité avec les orientations budgétaires présentées en séance du conseil municipal du 27 mars 2017.

A titre liminaire sans volonté exacerbée d'ouvrir de nouveau le débat posé lors de la Commission des Finances susvisée, Monsieur le Maire rappelle la double préoccupation qui a participé à la construction budgétaire :

- Les effets, inconnus, des résultats des prochaines échéances électorales
- L'impact sur le budget de la Ville de la construction Métropolitaine.

Ces précautions littérales posées, il convient de confirmer que la Ville dès 2017 dans une perspective à 3/5 ans, entend engager un ambitieux programme d'investissements structurants qui passe par 4 moyens :

- Le maintien d'un autofinancement optimisé avec pour corollaires :
- La rationalisation des dépenses de fonctionnement
- Le maintien à leur niveau actuel des taux de fiscalité locale
- La maîtrise de l'endettement.

D'un point de vue purement formel, Monsieur le Maire confirme que le budget 2017 proposé intègre bien les résultats et restes à réaliser de 2016. Cette démarche technique permet de donner au budget 2017 de la lisibilité étant précisé que les autorisations budgétaires arrêtées le 10 avril 2017 peuvent être en tant que de besoins, adaptées (les décisions notificatives).

Avant de décliner section par section, le projet de budget primitif 2017, Monsieur le Maire rappelle en synthèse les résultats de 2016 qui sont intégrés sur 2017.

	RESULTAT 2016	RESTES A REALISER (RAR)		RESULTAT 2016 APRES RAR
		D	R	
INVESTISSEMENT	889 424,80	1 222 000	637 000	304 424,80
FONCTIONNEMENT	4 525 496,87	-	-	4 525 496,87
RESULTAT GLOBAL	5 414 921,67	1 222 000	637 000	4 829 921,67

### **La Section d'Investissement**

En mouvements réels et d'ordre la section d'investissement s'équilibre à 16 628 000 € avec reprise respectivement de 1 222 000 € en dépenses et 637 000 € en recettes de restes à réaliser.

Ce budget est encore affecté de mouvements majeurs d'ordre :

- 2 300 000 € d'écriture d'ordre pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée
- 390 000 € de régularisation d'écriture de l'acquisition BASTIOS
- 145 000 € représentant le solde à verser à TPM dans le cadre de l'excédent d'assainissement conservé par la Ville
- 3 300 000 € représentant l'autofinancement prévisionnel de la section d'investissement.

Hors ces principaux mouvements d'ordre, la commune ambitionne de réaliser avec les recettes attendues un programme d'investissement (dépenses d'équipement brut) restes à réaliser compris de plus de 10 000 000 € auxquels s'ajoute un placement complémentaire en parts sociales de 2 000 000 €.

### **Les dépenses**

Les principales opérations envisagées voire engagées pour 2017 sont les suivantes :

- |  |             |
|--|-------------|
| - La réfection du stade pelousé PIEMONTESI               | 940 000 €   |
| - La création de meublés touristiques Bar de la Poste    | 225 000 €   |
| - La couverture d'un court du TMO                        | 270 000 €   |
| - L'extension de l'observatoire du Gros Cerveau          | 220 000 €   |
| - L'AMO pour le projet urbain                            | 750 000 €   |
| - La création de 3 logements sociaux 12, rue P & M Curie | 330 000 €   |
| - Crédits du marché de voirie (enrobés ...)              | 210 000 €   |
| - SYMIELEC   | 406 000 €   |
| - Réfection de murs de soutènement                       | 100 000 €   |
| - Création de 3 espaces verts sur giratoire              | 200 000 €   |
| - Extension de la vidéo surveillance                     | 80 000 €    |
| - Création voie Côtes du Plan                            | 250 000 €   |
| - Rue République (VAD)                                   | 1 000 000 € |
| - Réhabilitation BARRY (VAD)                             | 300 000 €   |
| - Aménagement BREMOND (VAD)                              | 200 000 €   |
| - Piétonnier Reppe (VAD)                                 | 400 000 €   |
| - Acquisition de fonciers bâti et non bâti               | 1 622 700 € |
| - Acquisition de véhicules                               | 120 000 €   |

En sus de ces dépenses d'équipement sont prévus 60 000 € de reversement de la taxe d'aménagement à TPM et 282 000 € de remboursement de capital des emprunts.

### Les recettes

Le financement de ces investissements s'appuie sur 4 moyens :

- Le remboursement d'avances à VAD pour 1 811 000 €
- Un excédent capitalisé de 4 000 496,87 €
- Un autofinancement (épargne) de 3 300 000 €
- Des recettes propres de FCTVA (800 000) et de subventions attendues

Les recettes de participation et subvention attendues :

- Subventions et participations de TPM	112 000 €
- Subventions de la Région	200 000 €
- Subventions du Département	413 000 €
- Subventions Etat (DETR)	280 000 €

Le tout avec un emprunt d'équilibre inscrit à hauteur de 300 000 € (emprunts CDC pour les logements sociaux).

### **La Section de Fonctionnement**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 est conservé à hauteur de 525 000 €, le solde étant capitalisé pour financer les investissements.

En dépenses et recettes, le budget 2017 est affecté par le transfert à TPM du service en régie de la commune de collecte des ordures ménagères. C'est donc un volume de plus de 2 000 000 € de recettes qui n'est plus inscrit (TEOM) la Ville conservant une compensation de TP abondée de 941 000 € après analyse des coûts et produits liés au service.

La comparaison entre l'exercice 2016 prévisionnel et réalisé et l'exercice 2017 est donc complexifiée par ce transfert qui diminue les dépenses et les recettes de fonctionnement.

### Les dépenses

Chapitre 011 : ce chapitre de dépenses à caractère général s'élève à 3 022 000 € en relative stabilité après suppression d'un volume de dépenses transféré pour les ordures ménagères.

Chapitre 012 : ce chapitre propose 5 770 000 € représentant hors service des ordures ménagères, une augmentation de 2,5 % par rapport au réalisé 2016.

Chapitre 65 : ce chapitre proposé à 2 433 000 € est scindé en 2 parts :

- 383 000 € de mouvement dépenses-recettes (loyers, subventions) pour la création de 9 logements sociaux dans le cadre d'un bail à réhabilitation
- 2 050 000 € de dépenses, chapitre en baisse de fait de la diminution du contingent payé au SDIS (582 000 € contre 776 000 €).

Chapitre 66 : les intérêts de la dette sont prévus en légère baisse à 175 000 €.

Chapitre 67 : ce chapitre est doté dans l'hypothèse de créances qui pourraient être admises en non-valeur et de l'opération d'ordre liée à l'assainissement de TPM (remboursement).

## Les recettes

La Ville prévoit outre la compensation à recevoir de TPM, le remboursement de la charge liée aux agents de la commune mis à disposition de TPM pour le service des ordures ménagères.

Les recettes se répartissent en 3 classes :

- Les recettes fiscales
- Les recettes propres (activités, régies, loyers)
- Les dotations et subventions.

Chapitre par chapitre, les recettes sont optimisées :

Chapitre 70 : le produit des régies permet d'inscrire une recette dynamique de 743 000 €.

Chapitre 73 : ce chapitre enregistre la suppression du produit de la TEOM de 2016 perçu à hauteur de 2 094 000 € (produit attendu perçu par TPM en 2017 de 2 205 000 €). Le produit des 3 taxes, du fait de la dynamique des bases (physique et nominale) évolue de 4,2 % à 6 865 000 €. Les autres produits sont prévus avec prudence notamment la taxe sur les droits de mutation à 581 000 €  
Ce chapitre enregistre les attributions de compensations de TPM qui passent de 1 841 000 € à 2 741 000 €.

Chapitre 74 : le produit de la dotation forfaitaire est en baisse de 212 000 €. La DGF totale perçue diminue globalement en 2017 de 214 000 €.

Chapitre 75 : ce chapitre enregistre essentiellement les loyers perçus par la Ville qui restent dynamiques et 383 000 € reçus pour le bail à réhabilitation.

Chapitre 76 : la commune a perçu en 2016 72 000 € de revenus sur les parts sociales. 64 000 € sont attendus en 2017.

Chapitre 77 : ce chapitre est arrêté à 100 000 €, les recettes exceptionnelles à percevoir ayant un caractère aléatoire.

Ce budget se présente donc en conformité avec les orientations budgétaires équilibré à :

- 15 670 000 € en fonctionnement
- 16 628 000 € en investissement

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le ROB relatif au BP de la Ville a été présenté au conseil municipal du 27 mars 2016,

Considérant que le projet de budget primitif pour 2017 a été examiné en commission des finances réunie le 3 avril 2017,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE le projet de budget primitif 2017 arrêté à :
  - 15 670 000 € en fonctionnement
  - 16 628 000 € en investissement
2. PRECISE que le BP 2017 est voté par chapitre.

LE MAIRE  
Robert BENEVENTI



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/3.7**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b>		
<b><u>UNANIMITE :</u> OUI</b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Service des eaux : vote du budget primitif 2017**

Madame Christine DEL NERO, conseillère municipale soumet à l'approbation du conseil municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du service des eaux.

Madame DEL NERO rappelle que ce service fait l'objet d'un contrat de délégation de service public avec la SEERC dont le terme reste fixé à 2021. Par ailleurs, dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence eau potable devait être d'agglomération en 2021, avec la Métropole l'échéance est avancée au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Enfin, comme annoncé lors de la présentation des orientations budgétaires pour 2017, le budget de ce même exercice permet de satisfaire plusieurs besoins :

- la protection des captages
- la mise en sécurité des réservoirs
- le renforcement des réseaux d'AEP.

L'équilibre 2017 du budget primitif proposé intégrant la reprise des résultats de 2016, est récapitulé ainsi qu'il suit en mouvements réels et d'ordre :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'Investissement</b>	797 000	797 000
<b>Section d'Exploitation</b>	183 000	183 000
<b>Totaux</b>	980 000	980 000

Le budget 2017 est donc présenté globalement en équilibre à 980 000 €.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires du service des eaux s'est déroulé le 27 mars 2017,

Considérant l'examen de ce projet de budget en commission des finances réunie le 3 avril 2017,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

APPROUVE le budget primitif 2017 du service des eaux.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/3.8**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b>		
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Service des Cimetières : vote du budget primitif 2017**

Madame Christine DEL NERO soumet à l'approbation du conseil municipal le projet de budget primitif du service des cimetières pour l'exercice 2017.

Madame DEL NERO rappelle quelques fondements concernant ce budget qui ne concerne que la construction et la cession de caveaux, terres communes et colombariums des 2 cimetières.

Devenu excédentaire en 2013, le budget des cimetières a pour principales recettes les cessions potentielles de caveaux.

L'équilibre 2017 du budget primitif 2017 est récapitulé ainsi qu'il suit en mouvements réels et d'ordre étant précisé que des travaux de création d'une tranche de caveaux et de colombariums sont prévus au cimetière St Roch.

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'Investissement</b>	598 217,37	598 217,37
<b>Section d'Exploitation</b>	103 000,00	103 000,00
<b>Totaux</b>	701 217,37	701 217,37

Le budget 2017 est donc globalement équilibré à hauteur de 701 217,37 €.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

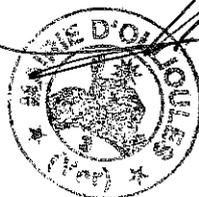
Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires du service des cimetières s'est déroulé le 27 mars 2017,

Considérant l'examen de ce projet de budget en commission des finances réunie le 3 avril 2017,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

APPROUVE le budget primitif 2017 du service des cimetières.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/4.1**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>		<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental du Var au titre du programme d'investissement 2017 : Aménagement d'un chemin piétonnier sur la rive droite de la Reppe**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune d'Ollioules sollicite le Conseil Départemental du Var au titre de son programme d'investissement 2017 pour l'aménagement d'un chemin piétonnier sur la rive droite de la Reppe.

Dans le prolongement de l'aménagement du jardin du couvent des Observantins, la Commune va engager l'aménagement d'une promenade piétonne sur la rive droite de son fleuve côtier « la Reppe » depuis le Pont du faubourg jusqu'à la Place du 8 mai 1945. Cette voie complètera l'actuelle promenade conduisant jusqu'au Moulin de Palisson bordant le Canal des Arrosants dont l'attrait touristique et patrimonial n'est plus à décrire.

Le coût total de l'opération s'élève à 350.000 € HT. A cet effet, une aide financière d'un montant de 130.000 € est sollicitée auprès du Conseil Départemental du Var pour son programme d'investissement 2017 selon le plan de financement suivant :

Conseil Départemental du Var	130.000,00 €
Communauté d'agglomération TPM	13.686,40 €
<u>Autofinancement</u>	<u>206.313,60 €</u>
Total HT	350.000,00 €
Total TTC	420.000,00 €

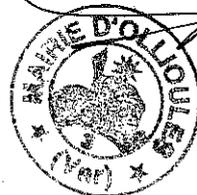
L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE, .

1. SOLLICITE le Conseil Départemental du Var pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 130.000 € pour l'opération « Aménagement d'un chemin piétonnier sur la rive droite de la Reppe».
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/4.2**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>
<b><u>UNANIMITE : OUI</u></b>		
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Demande de subvention complémentaire au Conseil Départemental du Var pour la construction d'un groupe scolaire sur le site de la Castellane**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été acté par le Président du Département du Var, Monsieur Marc GIRAUD, lors de sa venue à Ollioules le 1<sup>er</sup> mars 2017, qu'un rattrapage sera opéré sur les exercices budgétaires 2017, 2018, 2019 et 2020 du Département afin de compléter l'aide financière octroyée à la Ville d'Ollioules dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire sur le site de la Castellane à Ollioules.

Une aide initiale de 600.000 € avait été sollicitée par la Ville auprès du Conseil Départemental du Var. Seule une aide de 172.000 € a été attribuée en 2015 à la Ville lors de la Commission permanente du 16 novembre 2015.

Considérant que coût total de l'opération (MOD, MGE, viabilisation du site, travaux de construction, assurance) est de 2.871.565,83 € HT, soit 3.445.879 € TTC et afin de permettre à la Ville d'Ollioules de compenser le financement de son projet scolaire, il est sollicité auprès du Département du Var une aide financière complémentaire de 428.000 € échelonnée comme suit :

- 107.000 € en 2017 ;
- 107.000 € en 2018 ;
- 107.000 € en 2019 ;
- 107.000 € en 2020.

et selon le plan de financement suivant

Conseil Départemental du Var (2015)	172.000,00 €
Conseil Départemental du Var (2017)	107.000,00 €
Conseil Départemental du Var (2018)	107.000,00 €
Conseil Départemental du Var (2019)	107.000,00 €
Conseil Départemental du Var (2020)	107.000,00 €
<u>Autofinancement</u>	<u>2.271.565,83 €</u>
Total HT	2.871.565,83 €
Total TTC	3.445.879,00 €

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE le Conseil Départemental du Var pour l'octroi d'une aide financière complémentaire d'un montant de 107.000 € en 2017 pour l'opération « Construction d'un groupe scolaire sur le site de la Castellane».
2. SOLLICITE le Conseil Départemental du Var pour l'octroi d'une aide financière complémentaire d'un montant 107.000 € en 2018 pour l'opération « Construction d'un groupe scolaire sur le site de la Castellane».
3. SOLLICITE le Conseil Départemental du Var pour l'octroi d'une aide financière complémentaire d'un montant de 107.000 € en 2019 pour l'opération « Construction d'un groupe scolaire sur le site de la Castellane».
4. SOLLICITE le Conseil Départemental du Var pour l'octroi d'une aide financière complémentaire d'un montant de 107.000 € en 2020 pour l'opération « Construction d'un groupe scolaire sur le site de la Castellane».
5. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer sur les exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 les dossiers de demandes de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/4.3**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>
<b><u>UNANIMITE :</u> OUI</b>		
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2017 (FRAT) pour l'aménagement d'un terrain synthétique et la rénovation de l'éclairage au Complexe Sportif Aldo Piemontesi**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune d'Ollioules sollicite le Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » pour l'octroi d'une aide financière destinée aux communes de plus de 1.250 habitants, le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2017 (FRAT).

Considérant les opérations éligibles au titre du FRAT et les opérations d'investissement mises en œuvre en 2017, la Commune d'Ollioules envisage l'octroi d'une subvention pour l'opération dite « Aménagement d'un terrain synthétique et rénovation de l'éclairage au Complexe Aldo Piemontesi ».

La mise en place d'un terrain en synthétique viendra remplacer le terrain en gazon naturel d'une surface de 8.850 m<sup>2</sup> actuellement impraticable depuis près de 2 ans en raison de la présence de diverses maladies, parasites et herbacées envahissantes (fil rouge, courfillière, chiendent et paturin). A cette occasion, l'éclairage du terrain sera rénové afin de réduire la facture d'électricité tout en conservant un éclairage suffisant pour éclairer le terrain et

permettre aux joueurs amateurs de s'amuser. Des projecteurs Led Longue portée de 100 à 150 Lux seront mis en place. Cette requalification globale permettra aux associations ollioulaises de football et de rugby de retrouver un terrain homologué de qualité lors des divers entraînements et compétitions.

Le coût total de l'opération s'élève à 700.000 € HT. A cet effet, une aide financière d'un montant de 200.000 € est sollicitée auprès du Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » au titre du FRAT 2017 selon le plan de financement suivant :

Etat (FSIL)	280 000 €
Conseil Régional PACA	200 000 €
FF Football	10 000 €
<u>Autofinancement</u>	<u>210 000 €</u>
Total HT	700 000 €
Total TTC	840 000 €

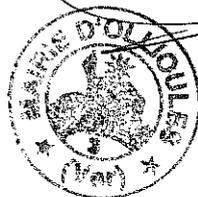
L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE le Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » pour l'octroi d'une aide financière au titre du FRAT 2017 d'un montant de 200.000 € pour l'opération « Aménagement d'un terrain synthétique et rénovation de l'éclairage au Complexe Aldo Piemontesi ».
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/4.4**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b>		
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Demande de subvention à la Communauté d'agglomération « Toulon Provence Méditerranée » au titre du fonds de concours 2017 : Aménagement du local BREMOND**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 6 mars 2017, la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée» avise la Ville d'Ollioules de l'attribution d'une enveloppe de 72.205 € dans le cadre du dispositif « fonds de concours » au titre de l'année 2017.

Il convient, dès à présent, de se prononcer sur l'attribution de ce fonds de concours considérant les diverses opérations d'investissement mises en œuvres durant l'année 2017 dont l'aménagement du local dit BREMOND sis 4 rue Loutin à Ollioules.

Ce local d'une surface de 369 m<sup>2</sup> est mis à la disposition de la Ville d'Ollioules par bail emphytéotique d'une durée de 18 années. Compte tenu de son état actuel et de sa situation en centre-ville, son aménagement (création ouvertures et fenêtres, isolation du local, pose revêtement sol, création local sanitaire, mises aux normes handicapées,...) est nécessaire pour permettre à la ville d'y organiser des manifestations festives et culturelles mais aussi d'y installer des bureaux de vote lors des élections.

Le coût total de l'opération s'élève à 170.000 € HT. A cet effet, une aide financière d'un montant de 72.205 € est sollicitée auprès de la Communauté d'agglomération « Toulon

Provence Méditerranée » au titre du fonds de concours 2017 selon le plan de financement suivant :

Communauté d'agglomération TPM	72.205 €
<u>Autofinancement</u>	<u>97.795 €</u>
Total HT	170.000 €
Total TTC	204.000 €

L'ASSEMBLEE,

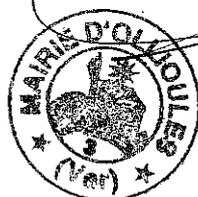
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du 3 mars 2017 adressé par la Communauté d'agglomération « Toulon Provence Méditerranée » concernant l'octroi d'un fonds de concours 2017 d'un montant de 72.205 € à la Ville d'Ollioules,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE la Communauté d'agglomération « Toulon Provence Méditerranée » pour l'octroi du fonds de concours 2017 d'un montant de 72.205 € pour l'opération « Aménagement du local BREMOND ».
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/4.5.a**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>		<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Fonds de soutien à l'investissement public local 2017 (F.S.I.L.) : Aménagement d'un terrain synthétique et rénovation de l'éclairage au Complexe Sportif Aldo Piemontesi**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 3 mars 2017, la Préfecture du Var annonce à la Ville d'Ollioules que la loi de finances 2017 a reconduit le fonds de soutien aux opérations d'investissement du bloc communal en apportant des modifications à la répartition des enveloppes et à la liste des opérations éligibles.

Considérant la nouvelle liste des opérations éligibles, la Commune d'Ollioules sollicite une aide financière pour l'opération dite « Aménagement d'un terrain synthétique et rénovation de l'éclairage au Complexe Aldo Piemontesi ».

La mise en place d'un terrain en synthétique viendra remplacer le terrain en gazon naturel d'une surface de 8.850 m<sup>2</sup> actuellement impraticable depuis près de 2 ans en raison de la présence de diverses maladies, parasites et herbacées envahissantes (fil rouge, courtillière, chiendent et paturin). A cette occasion, l'éclairage du terrain sera rénové afin de réduire la facture d'électricité tout en conservant un éclairage suffisant pour éclairer le terrain et permettre aux joueurs amateurs de s'amuser. Des projecteurs Led Longue portée de 100 à 150 Lux seront mis en place. Cette requalification globale permettra aux associations ollioulaïses de football et de rugby de retrouver un terrain homologué de qualité lors des divers entraînements et compétitions.

Le coût total de l'opération s'élève à 700.000 € HT. A cet effet, une aide financière d'un montant de 280.000 € est sollicitée auprès de la Préfecture du Var au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2017 selon le plan de financement suivant :

Etat (FSIL)	280 000 €
Conseil Régional PACA	200 000 €
FF Football	10 000 €
<u>Autofinancement</u>	<u>210 000 €</u>
Total HT	700 000 €
Total TTC	840 000 €

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du 3 mars 2017 adressé par la Préfecture du Var concernant la reconduite du fonds de soutien à l'investissement public local par la loi de finances 2017,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE la demande de fonds de soutien à l'investissement public local 2017 et sollicite une aide financière d'un montant de 280.000 € pour l'opération « Aménagement d'un terrain synthétique et rénovation de l'éclairage au Complexe Aldo Piemontesi ».
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/4.5.b**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Robert ARPINO, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE : OUI</u></b> <b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b> <b><u>BLANC(S) :</u></b>
--	----------------------	---

**OBJET : Fonds de soutien à l'investissement public local 2017**  
**(F.S.I.L.) : Couverture du court de tennis n° 4 au Tennis Municipal**  
**Ollioulais**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 3 mars 2017, la Préfecture du Var annonce à la Ville d'Ollioules que la loi de finances 2017 a reconduit le fonds de soutien aux opérations d'investissement du bloc communal en apportant des modifications à la répartition des enveloppes et à la liste des opérations éligibles.

Considérant la nouvelle liste des opérations éligibles, la Commune d'Ollioules sollicite une aide financière pour l'opération dite « Couverture du court de tennis n° 4 au Tennis Municipal Ollioulais ».

Le Tennis Municipal Ollioulais compte actuellement 8 terrains de jeu situés sur la parcelle communale cadastrée section BA 87. Compte tenu de la forte attractivité de cette pratique sportive, la Commune va procéder à la couverture du court de tennis n° 4 en terre battue afin d'optimiser son rendement toute l'année, améliorer les conditions d'utilisation, d'espace et de confort du terrain aux adhérents.

Le coût total de l'opération s'élève à 200.000 € HT. A cet effet, une aide financière d'un montant de 80.000 € est sollicitée auprès de la Préfecture du Var au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2017 selon le plan de financement suivant :

Etat (F.S.I.L.)	80.000 €
Communauté d'agglomération TPM	72.205 €
<u>Autofinancement</u>	<u>47.795 €</u>
Total HT	200.000 €
Total TTC	240.000€

L'ASSEMBLEE,

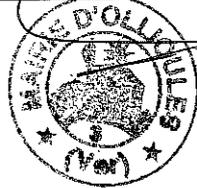
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du 3 mars 2017 adressé par la Préfecture du Var concernant la reconduction du fonds de soutien à l'investissement public local par la loi de finances 2017,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE la demande de fonds de soutien à l'investissement public local 2017 et sollicite une aide financière d'un montant de 80.000 € pour l'opération « Couverture du court de tennis n° 4 au Tennis Municipal Ollioulais ».
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/4.6**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b>VOTE :</b> <b>UNANIMITE :</b> OUI <b>ABSTENTION(S) :</b>	<b>POUR :</b>	<b>CONTRE(S) :</b> <b>BLANC(S) :</b>
---	---------------	---

**OBJET : Demandes de subventions dans le cadre du dispositif Fond Européen d'Aide de Développement Rural (FEADER) pour les travaux relatifs à l'entretien de la piste V41 « la Grotte » et le déplacement de la citerne située sur le chemin de la Clairière.**

Monsieur Jean-Louis PIERACCINI, conseiller municipal informe l'assemblée que la Commune d'Ollioules reconduit son partenariat avec l'Office Nationale des Forêts (ONF) afin de poursuivre son action de Défense de la Forêt contre l'incendie (DFCI) dans la forêt communale, secteur Châteauvallon.

La mise aux normes en terme de débroussaillage de la piste V409 et V42 ainsi que la réfection de l'assiette ont bien été menées en 2015, 2016 et 2017 conformément à la programmation préalablement établie et aux aides FEADER.

Il convient désormais de continuer cette action en réalisant la réfection de la piste V 41 « la Grotte », en partie basse sur 920 mètres linéaires, qui permet l'accès à la V409. De plus, en lien avec les services de secours et d'incendie du Var, il a été validé le déplacement de la citerne localisée en haut du chemin de la Clairière. Celle-ci doit être avancée de quelques mètres en amont de l'impasse afin de faciliter les manœuvres des services de secours.

Pour la mise en œuvre de ces opérations complémentaires, les divers travaux sont estimés comme suit :

- 24.160 € HT pour la réfection du bas de piste V41 (920ml) ;
- 3.700€ HT pour la maîtrise d'œuvre ONF ;
- 2.500 € HT pour la dépose/repose ligne TELEPHONIQUE nécessaire au déplacement de la citerne ;
- 1.250 € HT pour le déplacement par camion grue.

Le montant total du projet 2017 s'élève à 31.610 €HT. Ces opérations dont l'intérêt général est acquis sont subventionnables à hauteur de 80% du montant total de l'opération par divers co-financeurs (Département, Région et Etat) dans le cadre du dispositif Fond Européen d'Aide de Développement Rural (FEADER) de la Région « Provence Alpes Côte-d'Azur ».

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le PDAF signé entre la ville et l'ONF en 1996,

Vu le dossier de demande de subvention élaboré par l'ONF en tant que maître d'œuvre de l'opération de réfection du bas de la piste V 41,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE l'engagement des opérations de réfection du bas de piste V41 « la Grotte » et le déplacement de la citerne située sur le chemin de la clairière.
2. SOLLICITE les divers co-financeurs (Département, Région et Etat) dans le cadre du dispositif Fond Européen d'Aide de Développement Rural (FEADER) de la Région « Provence Alpes Côte-d'Azur » pour l'octroi d'une aide financière à hauteur de 80% du montant total de l'opération.
3. AUTORISE Monsieur Le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/4.7**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI <b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b> <b><u>BLANC(S) :</u></b>
--	----------------------	---

**OBJET : Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour l'aménagement d'un terrain synthétique et la rénovation de l'éclairage au Complexe Sportif Aldo Piemontesi**

Monsieur Robert TEYSSIER, adjoint au Maire informe l'assemblée que la Commune d'Ollioules sollicite la Fédération Française de Football pour l'octroi d'une aide financière pour l'opération dite « Aménagement d'un terrain synthétique et rénovation de l'éclairage au Complexe Aldo Piemontesi ».

La mise en place d'un terrain en synthétique viendra remplacer le terrain en gazon naturel d'une surface de 8.850 m<sup>2</sup> actuellement impraticable depuis près de 2 ans en raison de la présence de diverses maladies, parasites et herbacées envahissantes (fil rouge, courtillière, chiendent et paturin). A cette occasion, l'éclairage du terrain sera rénové afin de réduire la facture d'électricité tout en conservant un éclairage suffisant pour éclairer le terrain et permettre aux joueurs amateurs de s'amuser. Des projecteurs Led Longue portée de 100 à 150 Lux seront mis en place. Cette requalification globale permettra aux associations ollioulaises de football et de rugby de retrouver un terrain homologué de qualité lors des divers entraînements et compétitions.

Le coût total de l'opération s'élève à 700.000 € HT. A cet effet, une aide financière d'un montant de 10.000 € est sollicitée auprès de la Fédération Française de Football selon le plan de financement suivant :

Etat (FSIL)	280 000 €
Conseil Régional PACA	200 000 €
FF Football	10 000 €
<u>Autofinancement</u>	<u>210 000 €</u>
Total HT	700 000 €
Total TTC	840 000 €

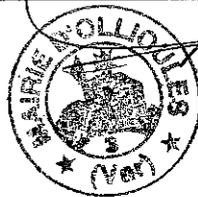
L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE la Fédération Française de Football pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 10.000 € pour l'opération « Aménagement d'un terrain synthétique et rénovation de l'éclairage au Complexe Aldo Piemontesi ».
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/4.8**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE</u></b> : OUI <b><u>ABSTENTION(S)</u></b> :	<b><u>POUR</u></b> :	<b><u>CONTRE(S)</u></b> :	<b><u>BLANC(S)</u></b> :
--	----------------------	---------------------------	--------------------------

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » pour la restauration d'un Pigeonnier dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piétonnier sur la rive droite de la Reppe**

Madame Annick BUISSON-ETIENNE, conseillère municipale informe l'assemblée que la Commune d'Ollioules sollicite le Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » pour la restauration d'un Pigeonnier dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piétonnier sur la rive droite de la Reppe.

Dans le prolongement de l'aménagement du jardin du couvent des Observantins, la Commune va engager l'aménagement d'une nouvelle promenade piétonne sur la rive droite de son fleuve côtier « la Reppe » depuis le Pont du Foubourg jusqu'à la Place du 8 mai 1945. Le pigeonnier est situé sur l'emprise de ce nouveau circuit palisé et sa réhabilitation permettra la découverte d'un patrimoine agricole oublié.

Cette voie complètera l'actuelle promenade bordant le Canal des Arrosants et les propriétés agricoles d'où l'on peut voir des martelières, trois esclaves, une grande noria à traction animale et des réservoirs conduisant jusqu'à l'ancien moulin à farine entièrement restauré et ouvert au public dit « Moulin de Palisson ».

Afin de permettre à la ville d'Ollioules la mise en valeur de ses éléments patrimoniaux ayant un attrait touristique certain, une aide financière d'un montant de 21.600 € est sollicitée auprès du Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » selon le plan de financement suivant :

Conseil Régional PACA	21.600 €
<u>Autofinancement</u>	<u>30.400 €</u>
Total HT	52.000 €
Total TTC	62.400€

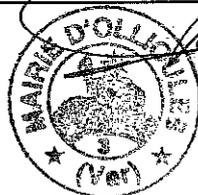
L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE le Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 21.600 € pour l'opération « Restauration d'un Pigeonnier dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piétonnier sur la rive droite de la Reppe ».
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/4.9.a**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI <b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b> <b><u>BLANC(S) :</u></b>
--	----------------------	---

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental du Var pour le Corso Fleuri 2017**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune d'Ollioules organisera le 29 et 30 avril 2017 le Corso Fleuri accompagné de sa traditionnelle Bataille des Fleurs.

Fière de son riche passé horticole, la Commune en partenariat avec les nombreuses associations ollioulaises renoue le temps d'un week-end avec les traditions afin d'offrir une manifestation haute en couleurs et au succès grandissant.

A l'occasion des 30 ans du Corso Fleuri d'Ollioules, aucun thème n'est imposé. Chaque participant laissera libre cours à son imagination pour composer un char orné de milliers de fleurs fraîches toutes issues de l'horticulture du département. La veille de la grande bataille du dimanche après-midi, c'est la course contre la montre puisque les membres des associations ainsi que les administrés sont conviés dans les hangars communaux afin de recouvrir de fleurs les structures des chars.

Afin de permettre à la Ville d'Ollioules de perpétuer cet événement incontournable, il est sollicité auprès du Conseil Départemental du Var une subvention d'un montant de 20.000 € selon le plan de financement suivant :

Conseil Départemental du Var	20.000 €
Conseil Régional PACA	20.000 €
<u>Autofinancement</u>	<u>10.000 €</u>
Total HT	50.000 €

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE le Conseil Départemental du Var pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 20.000 € à l'occasion de l'organisation du Corso Fleuri 2017.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/4.9.b**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » pour le Corso Fleuri 2017**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune d'Ollioules organisera le 29 et 30 avril 2017 le Corso Fleuri accompagné de sa traditionnelle Bataille des Fleurs.

Fière de son riche passé horticole, la Commune en partenariat avec les nombreuses associations ollioulaises renoue le temps d'un week-end avec les traditions afin d'offrir une manifestation haute en couleurs et au succès grandissant.

A l'occasion des 30 ans du Corso Fleuri d'Ollioules, aucun thème n'est imposé. Chaque participant laissera libre cours à son imagination pour composer un char orné de milliers de fleurs fraîches toutes issues de l'horticulture du département. La veille de la grande bataille du dimanche après-midi, c'est la course contre la montre puisque les membres des associations ainsi que les administrés sont conviés dans les hangars communaux afin de recouvrir de fleurs les structures des chars.

Afin de permettre à la Ville d'Ollioules de perpétuer cet événement incontournable, il est sollicité auprès du Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » une subvention d'un montant de 20.000 € selon le plan de financement suivant :

Conseil Régional PACA	20.000 €
Conseil Départemental du Var	20.000 €
<u>Autofinancement</u>	<u>10.000 €</u>
Total HT	50.000 €

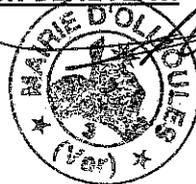
L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE le Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 20.000 € à l'occasion de l'organisation du Corso Fleuri 2017.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR  
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/4.10.a**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	27	5	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**VOTE :**

**UNANIMITE : OUI**

**POUR :**

**CONTRE(S) :**

**ABSTENTION(S) :**

**BLANC(S) :**

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental du Var pour la Fête de l'Olivier 2017**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune d'Ollioules organisera le 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2017 sa 27<sup>ème</sup> Fête de l'Olivier toujours en étroite partenariat avec le Comité Officiel des Fêtes et l'association « les Amis de l'Olivier ».

A cette occasion, nouveautés et retrouvailles rythmeront cet événement annuel incontournable. De nombreux groupes folkloriques et des animations de rue se succéderont aux côtés de plus d'une centaine d'exposants proposant des produits du terroir autour du thème de l'olive. L'espace « huiles et olives de France » sera une nouvelle fois mis à l'honneur afin de proposer des ateliers sur l'entretien, la taille, la récolte, la dégustation des huiles ainsi que des conférences, des démonstrations culinaires seront également proposées par des cuisiniers de renom.

Afin de permettre à la Ville d'Ollioules de perpétuer cet événement, il est sollicité auprès du Conseil Départemental du Var une subvention d'un montant de 16.000 € selon le plan de financement suivant :

Conseil Départemental du Var	16.000 €
Conseil Régional PACA	16.000 €
Autofinancement	8.000 €
<b>Total HT</b>	<b>40.000 €</b>

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE le Conseil Départemental du Var pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 16.000 € à l'occasion de l'organisation de la Fête de l'Olivier 2017.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/4.10.b**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>		

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » pour la Fête de l'Olivier 2017**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune d'Ollioules organisera le 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2017 sa 27<sup>ème</sup> Fête de l'Olivier toujours en étroite partenariat avec le Comité Officiel des Fêtes et l'association « les Amis de l'Olivier ».

A cette occasion, nouveautés et retrouvailles rythmeront cet événement annuel incontournable. De nombreux groupes folkloriques et des animations de rue se succéderont aux côtés de plus d'une centaine d'exposants proposant des produits du terroir autour du thème de l'olive. L'espace « huiles et olives de France » sera une nouvelle fois mis à l'honneur afin de proposer des ateliers sur l'entretien, la taille, la récolte, la dégustation des huiles ainsi que des conférences, des démonstrations culinaires seront également proposées par des cuisiniers de renom.

Afin de permettre à la Ville d'Ollioules de perpétuer cet événement, il est sollicité auprès du Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » une subvention d'un montant de 16.000 € selon le plan de financement suivant :

Conseil Régional PACA	16.000 €
Conseil Départemental du Var	16.000 €
Autofinancement	8.000 €
<b>Total HT</b>	<b>40.000 €</b>

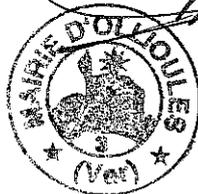
L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE le Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 16.000 € à l'occasion de l'organisation de la Fête de l'Olivier 2017.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/4.11**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THULIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b>		
<b><u>UNANIMITE</u> :</b> OUI	<b><u>POUR</u> :</b>	<b><u>CONTRE(S)</u> :</b>
<b><u>ABSTENTION(S)</u> :</b>	<b><u>BLANC(S)</u> :</b>	

**OBJET : Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la France, à travers sa capitale de PARIS, s'est portée candidate pour l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été en 2024. Bien plus qu'un évènement sportif, les jeux sont un formidable défi pour le pays et laisseront un héritage majeur dans les territoires.

L'Association des Maires de France soutient ce projet et le soutient dans le cadre d'une campagne de mobilisation auprès de la population française.

A cet effet, Monsieur le Maire propose que la commune d'Ollioules, au diapason de nombreuses communes intercommunales, soutienne la candidature de la Ville de Paris pour les jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024. C'est l'objet de la Motion annexée.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 5211-1 et L 2121-29,

Considérant que les jeux olympiques et paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune d'Ollioules est attachée,

Considérant que la Ville de PARIS est candidate à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été 2024,

Considérant qu'au-delà de la Ville de PARIS, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par l'intercommunalité en ce domaine,

Considérant que la commune d'Ollioules souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

APPORTE son soutien à la candidature de la Ville de PARIS à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**Motion de soutien à la candidature de la Ville de PARIS à  
l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024**

La Ville d'Ollioules,

Vu l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Ville d'Ollioules est attachée,

Considérant que la Ville de PARIS est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant qu'au-delà de la Ville de PARIS, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à PARIS en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la Ville d'Ollioules en ce domaine,

Considérant que la Ville d'Ollioules souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de PARIS à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

A Ollioules, le .....

Signature



Pour extrait conforme  
Le Maire d'Ollioules

MAIRIE D'OLLILOULES  
RUE DE LA LIBERTÉ  
83130 OLLILOULES  
04 94 81 11 11

04 94 81 11 11

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/5.1**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE</u></b> : OUI <b><u>ABSTENTION(S)</u></b> :	<b><u>POUR</u></b> :	<b><u>CONTRE(S)</u></b> :	<b><u>BLANC(S)</u></b> :
--	----------------------	---------------------------	--------------------------

**OBJET : Convention financière pour les redevances ARCEP et ANFR dans le cadre du réseau TETRA**

Monsieur Michel THUILIER, adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que la commune avec l'ensemble des autres communes de l'agglomération, bénéficie du réseau de radiocommunication TETRA autonome principalement utilisé en commun par notre Police Municipale.

Il est encore rappelé que la commune au diapason de ses voisins, a adhéré au groupement de commandes lancé par TPM pour pouvoir assurer l'extension, la supervision et la maintenance de ce réseau TETRA.

Par ailleurs, pour l'ensemble de ce réseau, seuls TPM et la commune de TOULON ont été désignés administrateurs, c'est-à-dire qu'ils sont l'un et l'autre les référents du prestataire.

Monsieur le Maire explique donc, que sur ces bases et pour un fonctionnement efficace du réseau, il est nécessaire d'utiliser des fréquences radio pour les faisceaux hertziens couvrant la commune.

Ce service n'est pas gratuit et l'attribution de ces fréquences, donne lieu à redevances annuelles dues :

- ⇒ à l'ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Electriques et des Postes
- ⇒ à l'ANFR : Association Nationale des Fréquences.

Il convient avec la convention annexée à la présente, d'acter ce principe et de prendre acte que la commune remboursera à TPM au prorata de son volume de communications annuel, la part des redevances ARCEP et ANFR qui lui incombe. Conformément à l'article 2.2 de la convention, c'est TPM qui sollicitera ce remboursement à la commune sur la base de l'ensemble des données requises.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'utilisation du réseau TETRA par la Ville d'Ollioules,

Considérant que cette prestation mutualisée fait l'objet de paiement de redevances à l'ARCEP et l'ANFR,

Considérant que chaque commune utilisatrice est appelée à rembourser la part d'utilisation du réseau qui lui incombe,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE la convention financière pour les redevances ARCEP et ANFR permettant de rembourser TPM de la part ollioulaise.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

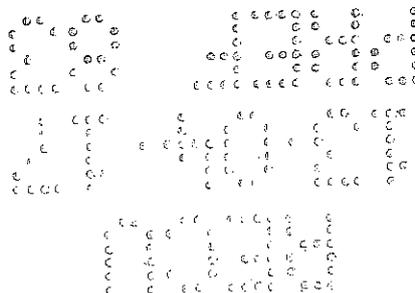
**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**





## EXTENSION, SUPERVISION, MAINTENANCE DU RESEAU RADIO TETRA

CONVENTION FINANCIERE POUR LES REDEVANCES ARCEP ET ANFR



## CONVENTION FINANCIERE

### Entre :

La Communauté d'Agglomération « Toulon Provence Méditerranée », représentée par Monsieur Hubert FALCO, Président, agissant par décision du Bureau communautaire n°... en date du ....., déposée à la Préfecture du Var le.....,

Ci-après désignée « *TPM* »  
d'une part,

et

La Commune de Toulon, représentée par Monsieur Robert CAVANNA, Adjoint délégué aux marchés et contrats publics, agissant par délibération en date du..... déposée à la Préfecture du Var le....., et par arrêté de délégation reçu du Maire,

Ci-après désignée « *Toulon* »  
d'autre part,

et

La commune de la Seyne-sur-Mer, représenté par Monsieur Marc VUILLEMOT, maire de la Ville de la Seyne-sur Mer, agissant par délibération en date du....., déposée à la Préfecture du Var le.....,

Ci-après désignée **La Seyne**  
d'autre part,

et

La commune de Six Fours les Plages, représenté par Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE, maire de la Ville de Six Fours les Plages, agissant par délibération en date du....., déposée à la Préfecture du Var le.....,

Ci-après désignée **Six-Fours les Plages**  
d'autre part,

et

La commune de Carqueiranne, représentée par Monsieur Robert MASSON, maire de la Ville de Carqueiranne, agissant par délibération en date du ....., déposée à la Préfecture du Var le .....

Ci-après désignée **Carqueiranne**  
d'autre part,

et

La commune du Pradet, représenté par Monsieur Hervé STASSINOS, maire de la Ville du Pradet, agissant par délibération en date du ....., déposée à la Préfecture du Var le.....

Ci-après désignée **Le Pradet**  
d'autre part,

et

La commune de Saint-Mandrier-sur-Mer, représenté par Monsieur Gilles VINCENT, maire de la Ville de Saint-Mandrier, agissant par délibération en date du....., déposée à la Préfecture du Var le.....,

Ci-après désignée **Saint-Mandrier sur Mer**  
d'autre part,

et

La commune de Hyères les Palmiers, représenté par Monsieur Jean-Pierre GIRAN maire de la Ville de Hyères les Palmiers, agissant par délibération en date du....., déposée à la Préfecture du Var le.....,

Ci-après désignée **Hyères les Palmiers**  
d'autre part

et

La commune de La Valette du Var, représenté par Madame Christiane HUMMEL, maire de la Ville de La Valette du Var, agissant par délibération en date du....., déposée à la Préfecture du Var le.....,

Ci-après désignée **La Valette du Var**  
d'autre part.

et

La commune de La Crau, représentée par Monsieur Christian SIMON, maire de la Ville de La Crau, agissant par délibération en date du ..... déposée à la Préfecture du Var le .....,

Ci-après désignée **La Crau**  
d'autre part.

et

La commune de La Garde, représentée par Monsieur Jean-Louis MASSON, maire de la Ville de La Garde, agissant par délibération en date du ..... déposée à la Préfecture du Var le .....,

Ci-après désignée **La Garde**  
d'autre part.

et

La commune d'Ollioules, représentée par Monsieur Robert BENEVENTI, maire de la Ville d'Ollioules, agissant par délibération en date du ..... déposée à la Préfecture du Var le .....,

Ci-après désignée **Ollioules**  
d'autre part.

**Préalablement, il est exposé ce qui suit :**

Pour les besoins de leurs services opérationnels, TPM et la ville de Toulon ont mis en place un réseau de radiocommunications Tétrà mutualisé sur le territoire de l'agglomération (couvrant 11 communes).

L'infrastructure de ce réseau, composée de points hauts sur le territoire, est opérationnelle. Cette infrastructure mutualisée est mise à disposition et utilisée par les communes de l'agglomération.

Cette infrastructure peut être utilisée par les communes. Des sous-réseaux logiques, hermétiques entre eux, ainsi qu'un canal de communication dédié peuvent être mis en place en fonction des besoins pour chaque entité sur les infrastructures mutualisées.

Afin d'assurer l'extension, la supervision et la maintenance de ce réseau Tetra une consultation a été lancée en groupement de commande entre TPM, et les communes de Toulon, La Seyne sur Mer, Six-Fours les plages, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Valette du Var, Hyères-Les-Palmiers, Le Pradet, Carqueiranne, Ollioules, La Garde, La Crau.

Ce groupement de commandes permet :

- de mutualiser certains points hauts et de réduire les coûts d'utilisation de sites privés,
- de réduire le nombre de porteuses et les redevances radioélectriques correspondantes,
- d'optimiser les coûts de fourniture d'équipements, de maintenance et de supervision du réseau
- de disposer d'une meilleure sécurisation du réseau et d'une couverture radio optimisée,
- de permettre à chaque commune signataire de la présente convention de commander les fournitures et prestations nécessaires pour leurs propres besoins.

Chaque collectivité membre du groupement exécute son marché à bons de commande avec la société titulaire de ce marché n° 45RL16.

Ce marché (n° 45RL16) porte sur les fournitures et prestations suivantes :

- . des équipements radioélectriques (relais) implantés sur les points hauts du territoire,
- . des équipements radioélectriques interconnectant les sites relais,
- . des équipements de supervision et de gestion centralisée (supervision technique, gestion des flottes de terminaux),
- . des équipements passerelles autocommutateurs et de géolocalisation,
- . des équipements terminaux (portatifs et mobiles radio) et accessoires associés,
- . des prestations d'installation, de formation et d'assistance au démarrage,
- . des prestations de maintenance des équipements acquis,
- . des prestations de supervision de l'installation.

TPM et la Ville de Toulon en tant que fondateurs et propriétaires du réseau TETRA, sont désignées comme administrateurs techniques pour le bon fonctionnement et l'évolution du réseau sur la partie qui leur appartient. « Administrateur technique » désigne indifféremment TPM ou la Ville de Toulon.

Il est précisé que les articles relatifs à une évolution de l'infrastructure : points hauts, relais, fréquences, sécurisation, liens FH, maintenance et supervision associées ... ne pourront pas être commandés directement par les communes. Seuls les administrateurs techniques pourront passer ces commandes pour le compte des communes suite à la prise de décision en comité de pilotage.

Pour assurer le fonctionnement du réseau de radiocommunication Tetra, il est nécessaire d'utiliser des fréquences radio pour les faisceaux hertziens reliant les points hauts de l'infrastructure et pour la couverture Tetra couvrant le territoire:

Les attributions de fréquence donnent lieu à redevances annuelles. Ces redevances sont dues :

- A l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) pour les attributions de fréquences relatives aux les faisceaux,

- A l'ANF (Agence Nationale des Fréquences) pour les fréquences de radiocommunications Tetra.

Par commodité, il a été convenu que TPM prend en charge le paiement de ces redevances pour le compte de chacune des parties.

Les parties se sont rapprochées pour envisager le remboursement des sommes ainsi avancées par TPM.

**Ceci exposé, il est décidé ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de remboursement, à TPM par les parties à la présente convention, des redevances ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) et ANF (Agence Nationale des Fréquences) dans le cadre d'exécution du marché n° 45RL16.

**ARTICLE 2 : REMBOURSEMENT DES REDEVANCES ARCEP ET ANF**

**Article 2.1 : Modalités de calcul des redevances**

Dans le cadre du marché n° 45RL16, un bilan périodique mensuel est fourni par le titulaire du marché. Ce bilan mensuel sera communiqué à chaque partie. Ce bilan établit la situation mensuelle et la situation cumulative de la répartition des communications Tetra pour chaque partie.

Les pourcentages de communication, retraçant le taux d'utilisation annuel du réseau, servira de base à la répartition des redevances ARCEP et ANF par membre du groupement.

Pour les membres du groupement qui utilisent des terminaux mis à disposition pour les besoins de TPM (maximum 15 terminaux) un ajustement de -1% sera déduit du taux d'utilisation du réseau sur l'année.

Les redevances seront refacturées selon la formule suivante :

- Pour les parties disposant de terminaux mis à disposition pour les besoins de TPM

Montant refacturé =

montant des redevances annuelles x (taux d'utilisation annuel du réseau – 1%).

- Pour les parties ne disposant pas de terminaux mis à disposition pour les besoins de TPM

Montant refacturé =

montant des redevances annuelles x (taux d'utilisation annuel du réseau)

**Article 2.2 : Principe et modalités de remboursement**

Les membres du groupement rembourseront leur part des sommes payées par TPM sur la base d'une demande de remboursement établie par TPM et comportant :

- une copie des factures de l'ARCEP pour l'année,
- une copie des factures de l'ANF pour l'année,
- le tableau de synthèse de la répartition des communications Tetra sur l'année,
- le calcul appliqué,
- le montant de la somme à rembourser (TTC) à TPM.

Chaque membre remboursera les sommes dues à TPM dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de remboursement établie par TPM.

A défaut de paiement dans ce délai, TPM pourra émettre un titre exécutoire de recettes correspondant à la somme due.

### **ARTICLE 3 – ENTREE EN VIGUEUR - DUREE**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par toutes les parties.

Elle prendra fin à l'achèvement du marché n° 45RL16 et après l'accomplissement complet par chacune des parties des obligations mises à leur charge au titre de la présente convention.

### **ARTICLE 4 – PERIODE COMPRISE ENTRE LE 19/08/2016 ET LA DATE DE PRISE D'EFFET DE LA PRESENTE CONVENTION**

Les parties conviennent que les commandes effectuées pendant la période comprise entre le 19/08/2016 (date de notification du marché n°45RL16) et la date de prise d'effet de la présente convention seront pris en compte pour l'application des stipulations de l'article 2 de la présente convention.

### **ARTICLE 5 – LITIGES**

Les litiges relatifs à l'interprétation de la présente convention donneront lieu à une phase préalable de conciliation organisée entre les parties.

### **ARTICLE 6 – AVENANTS**

Toutes modifications éventuelles ou adaptations des modalités d'exécution de la présente convention devront faire l'objet d'avenants.

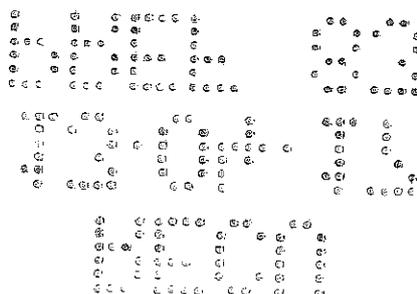
### **ARTICLE 7 – ANNEXES**

La présente convention comporte 1 annexe qui fait partie intégrante de la présente convention :

- Annexe : **Exemple de tableau de synthèse et graphique de répartition des communications Tetra – extrait du bilan périodique**

Fait en 14 exemplaires

A Toulon, le .....



<p>Pour la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée Le Président, <b>Hubert FALCO</b></p>	<p>Pour la commune de TOULON  L'Adjoint au Maire, <b>Robert CAVANNA</b></p>
<p>Pour la commune de Six Fours les Plages Le Maire, <b>Jean-Sébastien VIALATTE</b></p>	<p>Pour la commune de Carqueiranne Le Maire, <b>Robert MASSON</b></p>
<p>Pour la commune du Pradet Le Maire, <b>Monsieur Hervé STASSINOS</b></p>	<p>Pour la commune de la Seyne-sur-Mer Le Maire, <b>Marc VUILLEMOT</b></p>
<p>Pour la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer Le Maire, <b>Gilles VINCENT</b></p>	<p>Pour la commune de La Valette du Var Le Maire, <b>Christiane HUMMEL</b></p>
<p>Pour la commune d'Hyères les Palmiers Le Maire, <b>Jean-Pierre GIRAN</b></p>	<p>Pour la commune de La Crau Le Maire, <b>Christian SIMON</b></p>
<p>Pour la commune d'Ollioules Le Maire, <b>Robert BENEVENTI</b></p>	<p>Pour la commune de La Garde Le Maire, <b>Jean-Louis MASSON</b></p>

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000

**Annexe : Exemple de tableau de synthèse et graphique de répartition des communications Tetra – extrait du bilan périodique.**

Ce tableau présente la répartition des communications de chaque organisation pour chaque site.

Site	TPM (SuperOrg)	MISTRAL	VDI	VDI PM	Carqueiranne
Ollioules	0%	92.75%	0.12%	7.13%	0%
Dumonçeau2	0%	72.46%	16.79%	10.75%	0%
Faron	0.43%	65.91%	25.23%	7.43%	0%
Mont Oiseaux	0%	40.14%	0.54%	4.45%	54.87%
St Mandrier	0.05%	86.75%	0.79%	12.4%	0%
Fort de Six Fours	0%	85.73%	4.26%	10.01%	0%
Six Fours nord	0%	87.46%	2.89%	9.65%	0%
Sollies	0.1%	84.62%	3.13%	10.11%	2.04%
Dumonçeau1	0.03%	83.87%	4.88%	11.21%	0%
Thouar	0.01%	87.81%	1.69%	10.41%	0.08%
La Barre	0.02%	88.82%	0.62%	10.54%	0%
Hotel de Ville	1.07%	69.63%	6.46%	22.85%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>0.38%</b>	<b>79.04%</b>	<b>4.87%</b>	<b>14.69%</b>	<b>1.01%</b>

Figure 14 : Répartition des communications par organisation et par site

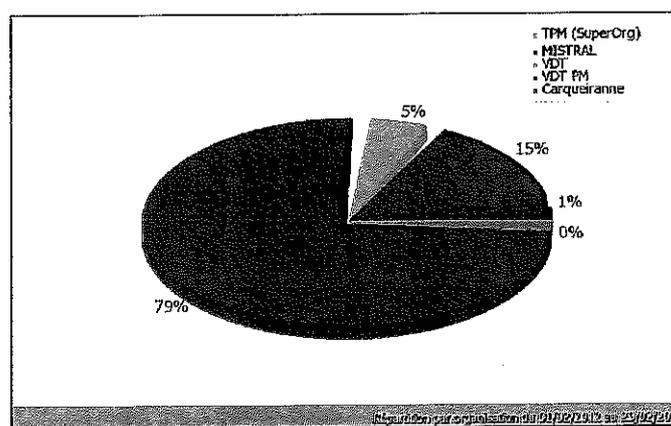


Figure 15 : Répartition de l'utilisation du réseau

La figure ci-dessous représente la répartition de l'utilisation du réseau par les différentes organisations, sur les mois de **Janvier 2012 à Février 2012**.

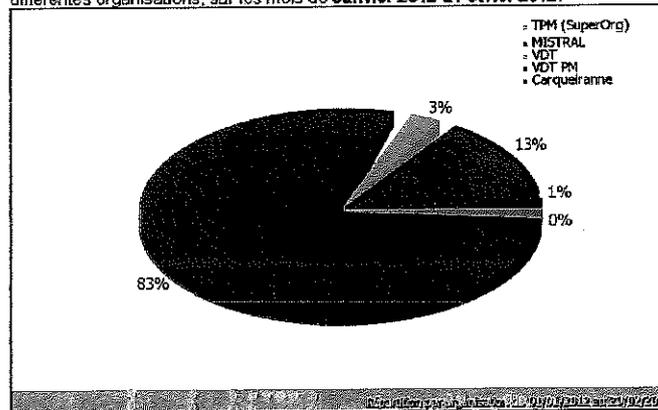


Figure 16 : Répartition de l'utilisation du réseau depuis Janvier 2012

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 17/04/5.2**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AVRIL à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Dominique RIGHI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Stanislas ROQUEBERT, Thierry AKSOUL.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI <b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b> <b><u>BLANC(S) :</u></b>
--	----------------------	---

**OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de cession des actions de la SPL TPM Aménagement détenues par la commune d'Ollioules à la communauté d'agglomération TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société Publique Locale TPM Aménagement a été créée afin d'initier le Technopôle de la Mer – Espace d'Ollioules et pour soutenir différents projets de la communauté d'agglomération TPM et de certaines communes de notre territoire.

Par décision en date du 17 mai 2010 le conseil municipal a décidé de contribuer à la création de la Société Publique Locale TPM Aménagement au regard de son rôle fondateur sur le devenir du site du Technopôle de la Mer entièrement situé sur le territoire de la commune d'Ollioules.

Force est de constater que si la société a initié le Technopôle de la Mer à Ollioules avec succès, aucun autre projet d'ampleur n'a pu constituer un plan d'activités susceptible de lui permettre un réel développement.

Ainsi, en septembre 2016, TPMA a déjà remis à la CA TPMA à l'euro symbolique divers équipements publics de voiries et trottoirs, bassins de rétention, espaces verts, éclairage

public, réseau (eau, eau brute, assainissement, gaz, électricité, fibre, télécom ...) d'un montant de 9 722 000 € HT (non comptabilisé le coût d'acquisition du foncier en sus).

Au 31 décembre 2016, le Technopôle de la Mer à Ollioules comptabilise déjà près de 1 300 salariés. 40 000 m<sup>2</sup> d'immobilier d'entreprises et de services sont déjà construits. 130 000 m<sup>2</sup> de surfaces de planchers supplémentaires sont autorisés à la construction au travers de 2 permis d'aménager. Ces surfaces vont permettre de répondre à la demande du marché pour les 5 à 10 prochaines années.

Le marché de l'immobilier de bureaux, s'il a pu augmenter dans le territoire de la CA TPM grâce notamment à l'attractivité du Technopôle de la Mer – Espace d'Ollioules ne nécessite pas encore que toutes les phases de travaux d'aménagements publics soient lancées immédiatement.

Dès décembre 2013 et régulièrement depuis cette date, la société a informé ses actionnaires qu'à défaut d'un renforcement significatif de son plan d'activités, elle serait en situation de déficit structurel lorsque les travaux d'aménagement du Technopôle de la Mer viendraient à se réduire.

Le contexte de réduction des dotations de l'Etat et d'incertitudes budgétaires conséquentes, la multiplication de sociétés publiques ainsi que l'optimisation de l'organisation interne de la CA TPM, l'absence de nouveau contrat significatif n'ont pas permis d'inverser la tendance de la réduction d'activité de la société.

Avec la fin, le 31 décembre 2016, de la mission d'assistance auprès de la commune de Toulon pour sélectionner le nouveau délégataire de service public en charge des travaux de remise à niveau et de l'exploitation des 10 parkings de la Ville de Toulon d'une part et d'autre part, avec la fin des travaux de la phase 1.1 du Technopôle de la Mer – Espace d'Ollioules, la société ne dispose plus d'une activité suffisante permettant d'équilibrer ses comptes.

La clôture des comptes 2016 qui sera présentée prochainement en conseil d'administration puis en assemblée générale, présentera un déficit de 330 000 € environ. Les capitaux propres seront proches de 47 % du capital social.

Conformément à l'article 54 des statuts de la société « si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, les associés décident dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Le conseil d'administration est tenu de suivre dans les délais impartis la procédure s'appliquant à cette situation et, en premier lieu, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société. La décision de l'assemblée est publiée.

La dissolution anticipée de l'assemblée peut aussi résulter, même en l'absence de perte, d'une décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires ».

Il est proposé de procéder à la dissolution et à la liquidation amiable de la SPLA TPMA sans attendre cette obligation légale.

Dans cette perspective, le contrat de concession d'aménagement du Technopôle de la Mer – Espace d'Ollioules sera résilié et ses missions reprises au sein de la CA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.

La CA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE a également proposé d'acquérir les actions des communes actionnaires, moins une action à conserver par la commune d'Ollioules laquelle resterait actionnaire pour les besoins en fonctionnement de la SPLA (capital devant être

détenu par au moins 2 actionnaires). Cette acquisition d'actions interviendrait à la valeur de souscription soit un euro par action.

Ces projets d'acquisitions d'actions ont été approuvés par le conseil d'administration de la SPLA réuni le 20 mars 2017 conformément à la clause d'agrément statutaire.

Lors de la même séance, le conseil d'administration a approuvé le projet de résiliation du contrat de concession d'aménagement.

Comme conséquence de la réalisation des projets de cessions d'actions, le conseil d'administration de la SPLA a aussi arrêté le projet de modification statutaire relatif à la mention dans les statuts de la répartition du capital entre les collectivités actionnaires (article 7) et de la composition du conseil d'administration dont le nombre de sièges serait fixé à 10 contre 17 actuellement.

#### Avant cessions d'actions

Actionnaires	En € et en actions	En %	Sièges CA
Communauté d'agglomération TPM	1 166 770	88,7 %	9
Commune de TOULON	55 590	4,3 %	3
Commune de LA SEYNE	37 060	2,8 %	2
Commune d'OLLIOULES	18 530	1,4 %	1
Commune de SAINT MANDRIER	18 530	1,4 %	1
Commune de SIX FOURS	18 530	1,4 %	1
	1 315 010	100 %	17

#### Après cessions d'actions

Actionnaires	En € et en titres	En %	Sièges CA
Communauté d'agglomération TPM	1 315 009	99,9999 %	9
Commune d'OLLIOULES	1	0,0001 %	1
	1 315 010	100 %	10

Un conseil d'administration ultérieur se prononcera sur le projet de dissolution et de liquidation amiable de la SPLA TPMA.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE le principe de la dissolution-liquidation amiable de la SPLA TPMA.
2. CEDE à la CA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE 18 529 actions de TPM Aménagement détenues par la commune d'Ollioules.
3. DIT que cette cession interviendra à la valeur de souscription lors de la constitution de la société, soit un euro l'action. Cela représente une recette pour la commune d'Ollioules de 18 529 €, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de la réalisation de cette cession d'actions et, notamment signer l'ordre de mouvement correspondant.
4. APPROUVE les projets de modifications statutaires consécutives à la réalisation des projets de cession d'actions des communes actionnaires de la SPLA TPMA de la CA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE sur la base du projet des résolutions arrêtées par le conseil d'administration de la société annexé à la présente délibération et de donner tous pouvoirs au représentant de la commune d'Ollioules à l'assemblée générale de la société pour approuver ces modifications.

LE MAIRE  
Robert BENEVENTI



EVOLUTION DU CAPITAL ET DEPRECIATION AVEC CESSION D' ACTIONS

Capital social	Capital		Proposition de rachat d'actions		Capital après rachat d'actions	Dépréciation (hypothèse de travail)	
	En € et en titres	En %	En € et en titres	Détention en %	En € et en titres	Capitaux propres / capital social = 40 %	Perte totale = 60 %
CA TPM	1 166 770	89 %	148 239	11 %	1 315 009	526 004	789 005
Ville Toulon	55 590	4 %	55 590	- 4 %	-	-	-
Ville La Seyne	37 060	3 %	37 060	- 3 %	-	-	-
Ville d'Ollioules	18 530	1 %	18 530	- 1 %	1	0	1
Ville St Mandrier	18 530	1 %	18 530	- 1 %	-	-	-
Ville de Six Fours	18 530	1 %	18 530	- 1 %	-	-	-
	13 315 010	100 %	-	- 0,00	1 315 010	526 004	789 006